

LE TEMPS DE LA SEPTUAGÉSIME.

En entrant dans le Temps de la Septuagésime, qui est le quatrième de l'année liturgique, nous indiquerons sa circonscription, son histoire et le but de l'Eglise en instituant ce temps.

Le temps de la Septuagésime est circonscrit entre celui de l'Epiphanie et celui du Carême. Strictement compris entre le dernier jour du Temps de l'Epiphanie et le mercredi des Cendres, il dure dix-sept jours et comprend trois dimanches : celui de la Septuagésime, d'où il tire son nom, celui de la Sexagésime, celui de la Quinquagésime

Ces trois dimanches du Temps ou nous entrons ont reçu ces dénominations qui veulent dire soixante-dix, soixante, cinquante par rapport au Carême, appelé Quadragesime, ou quarante. En effet, avant la délimitation actuelle du Carême, il y avait des Eglises où on ne jeûnait pas le samedi, considéré comme un jour de joie ; d'autres où on ne jeûnait pas le jeudi, jour de l'institution de la sainte Eucharistie. Donc pour avoir avant Pâques le jeûne de quarante jours, en mémoire du jeûne du Sauveur dans le désert, on était obligé de commencer le jeûne solennel plutôt suivant le nombre de jours où on ne jeûnait pas pendant le Carême. Ainsi la période du jeûne qui précède Pâques commençait à certains endroits soixante-dix jours avant cette fête ; dans d'autres, soixante ; dans d'autres, cinquante, d'où les dénominations données à ces dimanches.

Si la durée du temps de la Septuagésime est invariable, il n'en est pas de même de sa date, qui est fixée d'après le retard ou l'anticipation du jour de Pâques, et qui varie du 18 janvier au 21 février ; ces deux dates sont appelées *clefs de la Septuagésime*.

Le but du Temps de la Septuagésime est de servir de préparation au Carême, comme le Carême sert de préparation à la grande fête de Pâques. Pendant ce Temps nous devons nous dépouiller des affections terrestres et dans le Temps du Carême nous devons nous armer des vertus qui nous feront célébrer dignement la fête de Pâques. Sans le Temps du Carême, nous serions mal préparés à la complète résurrection spirituelle qui doit s'opérer en nous dans la solennité de Pâques ; et sans le Temps de la Septuagésime, nous serions mal disposés à tirer du Temps du Carême tous les avantages que l'Eglise a eus en vue en l'instituant.

Pour passer saintement le Temps de la Septuagésime, en conformité avec l'esprit de l'Eglise, nous devons.

1. *Fuir les divertissements profanes*, fuir ces fêtes qui, sous le nom de *carnaval*, renouvellent les fêtes qui étaient autrefois la honte du paganisme lui-même. Sous l'inspiration évidente du démon de mauvais chrétiens ont inventé ces divertissements comme s'ils voulaient se dédommager par avance des austérités du Carême.